

18 novembre 2013

L'ESSENTIEL.....	2
LES AGENDAS	3
Du côté du Gouvernement	3
Du côté du Parlement.....	4
LES TRAVAUX DE LA SEMAINE	8
Gouvernement	8
Conseil des ministres.....	8
La SEMAINE DES MINISTRES	9
Assemblée nationale	10
Les préoccupations des élus.....	10
La semaine des députés	10
Sénat.....	11
Les préoccupations des élus.....	11
La semaine des sénateurs.....	11



L'ESSENTIEL

Gouvernement

Assemblée nationale

- **15 novembre 2013** : adoption de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2014

A venir...

- **25 et 26 novembre 2013** : Discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2014 en séance publique
- **Du 3 au 6 décembre** : discussion en séance publique du Projet de loi de finances rectificative

Sénat

- **14 novembre 2013** : rejet du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2014

A venir...

- **Du 21 au 26 novembre 2013** : Discussion du projet de loi de finances pour 2014 en séance publique
- **Du 12 au 14 décembre** : discussion en séance publique du Projet de loi de finances rectificative





LES AGENDAS

DU COTE DU GOUVERNEMENT

Rien vous concernant


DU COTE DU PARLEMENT

			
Mardi 19 novembre	Séance	Projet de loi de réformes des retraites	
	Séance	Vote de la deuxième partie du PLF pour 2014	
	Commission des affaires sociales	Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2014 (2 ^{ème} lect)	
Mercredi 20 novembre	Séance	Projet de loi retraites	
	Commission des affaires sociales	Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2014 (2 ^{ème} lect)	
	Commission des affaires sociales	Proposition de loi visant à rétablir la défiscalisation des heures supplémentaires	
	Commission des finances	Rapport pour avis sur le projet de loi de simplification de la vie administrative des entreprises	



DU COTE DU PARLEMENT





				
Jeudi 21 novembre	<i>Séance</i>	Projet de loi retraites	<i>Séance</i>	Projet de loi de finances pour 2014
Vendredi 22 novembre	<i>Séance</i>	Projet de loi retraites		
Samedi 23 novembre			<i>Séance</i>	Projet de loi de finances pour 2014
Dimanche 24 novembre			<i>Séance</i>	Projet de loi de finances pour 2014
Lundi 25 novembre	<i>Séance</i>	Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2014 (CMP ou Nouvelle lecture)	<i>Séance</i>	Projet de loi de finances pour 2014
Mardi 26 novembre	<i>Séance</i>	Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2014 (CMP ou Nouvelle lecture)	<i>Séance</i>	Projet de loi de finances pour 2014
Mercredi 27 novembre	<i>Commission des finances</i>	Projet de loi de finances rectificative pour 2013		
Jeudi 28 novembre	<i>Séance</i>	Proposition de loi visant à rétablir la défiscalisation des heures supplémentaires	<i>Séance</i>	Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2014 (CMP ou Nouvelle lecture)
Samedi 30 novembre			<i>Séance</i>	Projet de loi de finances pour 2014





DU COTE DU PARLEMENT



DU COTE DU PARLEMENT			
			
			(Articles non rattachés)
Lundi 2 décembre	Séance	Lecture définitive du PLFSS	
Mardi 3 décembre	Séance	Projet de loi de finances rectificative pour 2013	
Mercredi 4 décembre	Séance	Projet de loi de finances rectificative pour 2013	
Vendredi 6 décembre	Séance	Projet de loi de finances rectificative pour 2013	
Samedi 7 décembre		Séance	Projet de loi de finances pour 2014 (Articles non rattachés)
Dimanche 8 décembre		Séance	Projet de loi de finances pour 2014 (Articles non rattachés)
Lundi 9 décembre		Séance	Projet de loi de finances pour 2014 (Articles non rattachés)
Mardi 10 décembre		Séance	Projet de loi de finances pour 2014 (Articles non rattachés)



DU COTE DU PARLEMENT

			
Jeudi 12 décembre		<i>Séance</i>	Projet de loi de finances rectificative pour 2013
		<i>Séance</i>	Projet de loi de simplification des entreprises
Vendredi 13 décembre		<i>Séance</i>	Projet de loi de finances rectificative pour 2013
Samedi 14 décembre		<i>Séance</i>	Projet de loi de finances rectificative pour 2013

LES TRAVAUX DE LA SEMAINE



Conseil des ministres

Pour consulter l'intégralité du Conseil des ministres du 13 novembre: [Cliquer Ici](#)

PROJET DE LOI - LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2013

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, ont présenté un projet de loi de finances rectificative pour 2013.

Le projet de loi de finances rectificative s'inscrit dans un contexte de reprise de la croissance. Les efforts du Gouvernement commencent à porter leurs fruits. La France qui était jusqu'au printemps 2013 sur une tendance de croissance nulle, enregistre désormais, malgré des à-coups, une reprise réelle qui s'amplifiera en 2014. **Le Haut Conseil des finances publiques, qui s'est prononcé conformément à l'article 15 de la loi organique relative à la programmation et la gouvernance des finances publiques, a jugé que les informations disponibles depuis le projet de loi de finances confortaient le caractère « réaliste » de la prévision de croissance.**

Le projet de loi de finances rectificative s'inscrit dans la continuité de la politique économique du Gouvernement pour la croissance et l'emploi. **Le projet approfondit en particulier les chantiers engagés dans le domaine du financement de l'économie, du soutien aux entreprises et de la simplification.** Il confirme par ailleurs le strict respect des engagements de la France en matière de dépense budgétaire, gage du redressement dans la durée des finances publiques.

La réforme de l'assurance-vie présentée dans le cadre du projet de loi de finances rectificative complète le chantier du financement de l'économie. Associée à la réforme de l'épargne réglementée déjà mise en œuvre, à la loi de séparation et de régulation des activités bancaires votée en juillet dernier, à la réforme du code des assurances et au plan trésorerie, cette réforme doit permettre de mieux orienter la première source d'épargne financière des ménages au service de l'économie. Deux nouveaux produits seront créés à cet effet : d'abord, le contrat « euro croissance », destiné à constituer une nouvelle offre pour l'assurance-vie entre les fonds en euros et les unités de compte ; ensuite, un nouveau contrat en unités de compte visant à orienter de manière ciblée l'allocation des actifs vers des segments insuffisamment accompagnés par les investisseurs (PME, logement intermédiaire, économie sociale et solidaire). Ce faisant, le Gouvernement entend répondre aux attentes des assurés et aux besoins de financement de l'économie.

Le financement des entreprises en fonds propres sera favorisé par un dispositif d'incitation au capital investissement d'entreprise. Concrètement, les entreprises qui investissent directement ou indirectement dans des PME innovantes reconnues par le label BPI France pourront bénéficier d'un mécanisme d'amortissement favorable, leur permettant de déduire leur investissement de leur résultat imposable progressivement sur cinq ans. Cette mesure, ajoutée à la réforme de la fiscalité des plus values mobilières et à la création d'un PEA PME, constituera un vecteur puissant de soutien à l'investissement dans les PME.



Le Gouvernement a engagé une vaste réforme des soutiens financiers à l'export. Il poursuit un triple objectif d'abaissement du coût des financements pour améliorer la compétitivité des entreprises, de démocratisation des financements export au profit des ETI et PME de croissance et de mise à niveau du soutien apporté aux grands contrats, notamment dans le secteur de l'aéronautique ou de la construction navale. Le projet de loi de finances rectificative comprend trois dispositions majeures qui concourront à ces objectifs : une extension du périmètre d'utilisation de la garantie de refinancement, afin de faciliter l'accès à la liquidité auprès d'une large palette d'investisseurs ; une amélioration du dispositif de garantie des chantiers navals dans la période de construction des navires ; la mise en place d'un cadre juridique pérenne permettant à l'État de se substituer aux assureurs crédits privés pour le soutien au commerce courant en cas de défaillance avérée de marché.

Le projet de loi de finances rectificative constitue également une nouvelle étape en matière de simplification. A travers une série de dispositions spécifiques, l'objectif est toujours de simplifier les règles et surtout les relations avec l'administration, pour les entreprises comme pour les particuliers. A titre d'exemples, le projet prévoit la gratuité des prélèvements opérés à l'initiative de l'administration fiscale pour le paiement des impôts des entreprises dans le cadre de la mise en place de l'espace européen unique des paiements et l'allègement des obligations déclaratives à l'impôt sur le revenu pour les particuliers par la dispense de production spontanée des justificatifs, comme c'est déjà le cas pour les télédéclarants.

Le projet de loi de finances rectificative confirme enfin le sérieux budgétaire du Gouvernement déterminé à tenir ses engagements en matière de dépenses publiques. Il confirme la prévision d'un déficit public de 4,1% du PIB en 2013, en baisse de 0,7 point de PIB par rapport à 2012, grâce à un effort structurel historique de 1,7 point de PIB. Cette prévision a été jugée « plausible » par le Haut Conseil des finances publiques.

Le projet de loi de finances rectificative procède à cet effet aux traditionnels ajustements de crédits de fin de gestion, qui permettent le strict respect de l'autorisation de dépense donnée par le Parlement en début d'année. Ce texte, qui sera complété par un décret d'avance permettant de faire face aux besoins de crédits les plus urgents et dont la ratification sera proposée au Parlement dans le cadre de l'examen du PLFR, assure le respect du plafond de dépense (dépenses de l'État hors charge de la dette et de pensions) défini en loi de finances initiale. Au total, environ 3 Md€ de crédits seront annulés afin de couvrir les ouvertures nécessaires, pour le budget européen, les opérations extérieures et les politiques d'emploi et de solidarité, principalement. Un tel résultat a été permis par une gestion extrêmement rigoureuse. Dès le mois de janvier, le Gouvernement a en effet augmenté la réserve de précaution de 2 Md€ et cette réserve est restée gelée tout au long de l'année, pour faire face aux inévitables imprévus en cours de gestion.

LA SEMAINE DES MINISTRES		
Mercredi 13 novembre 2013	Fleur Pellerin	Dîner avec les membres de l'Association française des entreprises privées (AFEP)
	Marylise Lebranchu	Entretien avec l'AFEP sur le thème « simplifier la vie des entreprises »
	Gouvernement	Présentation du projet de loi de finances rectificative pour 2013
Judi 14 novembre 2013	Marylise Lebranchu	Dîner avec des chefs d'entreprises de la région Ile-de-France sur le thème « simplifier la vie des entreprises »



Les préoccupations des élus

Commissaires aux comptes

Question N° : 42461 de M. Patrick Hetzel (Union pour un Mouvement Populaire - Bas-Rhin)

M. Patrick Hetzel attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le relèvement du seuil d'intervention des commissaires aux comptes dans les sociétés par actions simplifiées (SAS) au titre de la simplification administrative pour les entreprises. Le relèvement du seuil dans les SAS au niveau de celui des SARL va remettre en cause la question du droit de l'entreprise en France en la privant d'un pilier de sa sécurité. Les commissaires aux comptes estiment pour leur part qu'à la sécurité et à la confiance s'ajoutent l'anticipation et le regard irremplaçable du commissaire aux comptes notamment lorsque l'entreprise connaît des difficultés. Le contrôle externe exercé par ces professionnels est également un gage de confiance pour les partenaires des entreprises (banques, investisseurs publics...) qui peuvent ainsi s'appuyer sur la certification des comptes annuels avant d'investir dans ces sociétés. Enfin, cette mesure peut être contre-productive pour l'État lui-même, car priver l'entreprise de son commissaire aux comptes c'est aussi priver l'État et les entrepreneurs d'une forme d'assurance fiscale et sociale interne permanente, la responsabilité pénale de l'auditeur légal l'invitant à la plus grande vigilance sur les déclarations d'impôts et le respect du droit du travail et du droit fiscal. Le commissaire aux comptes n'est pas source de complexité, il est le garant d'une information financière de qualité. Il lui demande donc si le Gouvernement entend revenir sur le seuil d'intervention des commissaires aux comptes.

La semaine des députés

- **Jeudi 14 et vendredi 15 novembre** : discussion en séance publique des articles non rattachés du projet de loi de finances pour 2014. Au cours de ces séances, ont notamment été adoptés plusieurs amendements visant à lutter contre l'optimisation fiscale



Les préoccupations des élus

CICE

Question écrite n° 09212 de M. Roland Courteau (Aude - SOC) publiée dans le JO Sénat du 14/11/2013 - page 3286

M. Roland Courteau attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la mise en œuvre du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) instauré par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 de finances rectificative pour 2012. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître le nombre d'entreprises bénéficiaires du CICE dans le département de l'Aude et la région Languedoc-Roussillon. Il lui demande, également, de lui indiquer les montants versés globalement dans ces mêmes territoires et par entreprise.

La semaine des sénateurs

- **Judi 14 novembre** : rejet par le sénat du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2014